



PRINCIPES FONDATEURS et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Les entrepreneurs du territoire des 3 vallées Vésubie, Valdeblore et Tinée, ont démontré qu'ils étaient au service du mieux vivre sur le territoire, qu'ils avaient un rôle à jouer dans le rebond économique post tempête Alex.

*En 2024, l'association **Carrefour des Entrepreneurs** inscrit cette vocation dans ses statuts: **fédérer et accompagner les entrepreneurs, être un facilitateur du développement économique du territoire Vésubie-Valdeblore-Tinée, ouvrir de nouvelles perspectives par la rencontre, le partage d'expérience, la formation professionnelle, la recherche de synergies et la mutualisation de moyens.***

PRINCIPES FONDATEURS

Carrefour des Entrepreneurs

TITRE I - RAISON D'ÊTRE

Fédérer, accompagner et mettre à disposition des entrepreneurs, des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets, des conditions propices au développement de l'initiative économique sur le territoire des vallées de la Vésubie, du Valdeblore et de la Tinée:

- L'Association est un espace de rencontre et d'échange pour permettre aux entrepreneurs de partager leurs expériences, de profiter de l'expertise et du recul d'autres entrepreneurs, s'informer, se former, échanger facilement avec des experts ; elle rompt la solitude entrepreneuriale pour conserver l'énergie créatrice et le plaisir d'entreprendre
- L'association cultive un terreau favorable à l'initiative entrepreneuriale : faciliter les conditions d'apprentissage, préparer la transmission des savoir-faire, susciter des vocations et éviter que ne disparaissent des entreprises avec le départ en retraite de leur dirigeant.

- L'association participe à consolider les liens avec les chambres consulaires et les réseaux associatifs d'accompagnement entrepreneurial du département et à faciliter leur action sur les vallées.
- Enfin, -sur les projets les concernant- l'Association représente les entrepreneurs auprès des pouvoirs publics: elle agit pour préserver les conditions propices à leur développement, pour préserver leurs intérêts quand ceux-ci sont fragilisés, faire valoir l'Entreprise de Proximité comme créatrice de richesses, d'emploi et de cohésion sociale dans les vallées..

TITRE II- LES VALEURS

En adhérant à l'association, les membres s'engagent à respecter ses valeurs:

1. Bienveillance et respect
2. Entraide, solidarité, réciprocité
3. Loyauté

L'association repose sur les talents et compétences de chacun de ses membres. Il s'agit de permettre aux membres entrepreneurs de ne plus être seuls pour réfléchir à leurs stratégies ou à leurs enjeux, cette démarche sous-entend bienveillance, écoute, acceptation de l'autre dans sa singularité.

Dans un esprit d'ouverture et de tolérance, l'association veut fédérer les entrepreneurs des 3 vallées Vésubie, Valdeblore et Tinée, ce qui induit de briser le tabou d'une concurrence ancestrale entre villages, de casser les codes pour ouvrir de nouvelles perspectives, aller à la rencontre des entrepreneurs qu'on ne croise jamais ou rarement. Le **dépassement de l'entre-soi** est donc une valeur fondatrice de l'Association et la dénomination "*Carrefour des Entrepreneurs*" porte cette valeur: **nous avons la conviction que notre plus grande richesse repose dans nos différences.**

TITRE III- L'ENGAGEMENT

Les membres de l'Association reconnaissent **la nécessité d'agir collectivement pour développer les performances de chacun**. Ils acceptent de bâtir un projet fédérateur et de constituer un groupe uni par des liens de solidarité et de réciprocité.

Ils s'engagent dans ce projet collectif dans un esprit d'ouverture avec l'ambition d'accompagner aussi bien les entreprises dans leur développement que de créer de la richesse pour le territoire. Cette démarche sous-entend une attention aux besoins d'informations et de conseils des autres membres, le partage d'informations professionnelles *non confidentielles*. *C'est ainsi* que dans un esprit de solidarité, on accompagne l'autre et que collectivement les concepts et les pratiques entrepreneuriales progressent.

TITRE IV - LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association propose tout au long de l'année plusieurs formats d'activité afin de répondre à la diversité des profils et des besoins de ses membres. Souhaitant œuvrer à une réelle égalité des chances sur le territoire valléen, l'Association adresse aussi bien l'entrepreneur au stade de la création que l'entrepreneur à maturité ou celui qui se prépare à céder, chacun doit pouvoir cueillir et donner en retour dans le format qui lui convient: ateliers de partage d'expérience et de bonnes pratiques, tables rondes, cafés entrepreneurs ou soirées thématiques avec l'interventions d'experts.

En pratique :

- **Une antenne par vallée** : initiée à Saint-Martin Vésubie, l'Association doit se penser avec une antenne par vallée pour fédérer et mobiliser le plus grand nombre. Néanmoins l'Association s'assure ensuite de créer les occasions de rencontres entre les adhérents de chacune des antennes: faire de l'éloignement géographique non pas un frein mais une richesse pour le futur de l'association.
- **Tous les mois, une soirée thématique par vallée** (une première soirée dupliquée sur les autres antennes, la semaine ou mois suivant)
- **Au fil des besoins exprimés par les adhérents, des ateliers de partage de bonnes pratiques**
- **Les Cafés de l'Entrepreneur** : l'Association veut rompre l'isolement de l'entrepreneur en difficulté et fait appel pour cela à l'expérience et à la neutralité de l'association ENTRE-HEAD; oser demander de l'aide est un sujet délicat mais au combien essentiel quand l'horizon s'assombrit...
- **Permanences d'experts**: l'Association reprend l'initiative de certaines communes et la renforce => la consultation d'experts métiers délocalisée dans le Haut-Pays (conseil juridique, conseil en fiscalité, en droit social...)
- **Partenariat actif avec les acteurs institutionnels du développement économique**: l'Association œuvre en faveur d'une présence renforcée de ces acteurs avec des réponses *adaptées* aux besoins spécifiques des entrepreneurs valléens: interventions ou modules de formations courtes et délocalisées, horaires compatibles avec les contraintes des métiers et de la saisonnalité dans le Haut-Pays => chambres consulaires (CCI, CMA, CAgri), associations d'accompagnement à l'initiative économique (BGE, ADIE, INCA, ..), Unions Patronales (U2P), France Travail, Éducation Nationale (formation professionnelle), Portail de la Prévention des Entreprises ...
- **Bourse d'emplois et d'échange de services au sein de la communauté**: mieux se connaître c'est aussi se faire confiance, se recommander des collaborateurs, mutualiser des moyens ...
- **Veille documentaire** : l'Association a l'ambition - dans la mesure de ses moyens- de tenir une veille documentaire sur certaines thématiques (économie locale, territoriale, entrepreneuriale)

TITRE IV- COMMUNICATION ET DIFFUSION

L'Association agit en faveur du développement économique du territoire, dans ce sens elle est force de proposition, **indépendante et apolitique**.

➤ **Code de bonne conduite : le devoir de discrétion**

L'Association est un lieu d'échanges de bonnes pratiques entre les différents membres qui le constituent. Ils s'engagent à partager leurs idées, leurs analyses, leurs expériences et leurs savoir-faire avec les autres membres, dans un esprit constructif.

Tout membre s'engage à observer une **discrétion absolue et à ne pas divulguer ou communiquer par quelque moyen que ce soit à des tiers ces informations dites confidentielles**, et d'une façon générale les faits dont il aura eu connaissance à l'occasion de sa participation aux différents travaux et activités de l'Association (réunions, ateliers, partage d'expérience, cas pratique) ou toute autre circonstance de la vie de l'association liés à ces informations confidentielles.

➤ **Le site internet**

Il est le complément incontournable de l'Association et il est construit dans l'objectif de lier **l'efficacité de son action à la simplicité d'accès à l'information**

Il est donc accessible à tous sans restriction : membres , partenaires mais aussi tout acteur économique du territoire susceptible de rejoindre l'Association

L'architecture du site est amenée à évoluer, sa vocation reste de diffuser:

- la raison d'être de l'Association et ses principes directeurs
- l'équipe qui l'anime
- l'actualité (événements à venir et événements passés)
- la veille documentaire
- la bourse d'emplois et d'échange de services

➤ **Réseaux sociaux**

La ligne éditoriale de l'Association reste indépendante et apolitique:

- l'actualité de l'Association
- mais aussi :*
- toute information inspirante sur le thème de l'entrepreneuriat
 - l'actualité économique du territoire et toute information susceptible d'éclairer les membres dans l'exercice de leur métier d'entrepreneur

➤ **Droits à l'image**

Dans le cadre de ses événements , l'Association peut être amenée à réaliser des reportages photo ou vidéo.

A ce titre les participants acceptent que ces supports et par conséquent leur image soient diffusées dans le cadre de la promotion de l'Association. Dans le cas contraire, les participants refusant que leur image apparaisse devront le stipuler clairement lors de l'événement auprès des membres des bureaux présents.